



Ambassadeur de l'Emploi
du Transport et de la Logistique

CHARTRE AMBASSADEUR DE L'EMPLOI AXE 3 : FIDELISER VOS SALARIÉS

3.7



DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE

ACTION 7

Favoriser la Qualité de Vie au Travail (QVT)

Objectif

• Mettre en place une démarche QVT qui permet de :

- Concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des entreprises.

- « Penser le contenu du travail » lors des phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des projets techniques ou organisationnels.

Mise en œuvre

Première étape :

- Objectiver les principaux enjeux pour l'entreprise
- Structurer la démarche
- Définir le processus d'action
- Identifier les livrables attendus
- Construire le système d'acteurs qui permettra de porter la démarche

Cette première étape peut aboutir à l'accord de méthode – a minima à un plan d'action validé par les acteurs sociaux – qui formalisera et sécurisera les étapes suivantes du processus.

Deuxième étape :

Mise en place d'un comité QVT dont la composition doit porter une triple légitimité :

1. Sociale (pour s'adresser aux IRP)
2. Technique (pour s'adresser aux concepteurs)
3. Politique (pour s'adresser à la direction)

Il peut être composé de représentants de la direction, d'élus et de responsables métiers (production, marketing, bureau des méthodes, DSI). Il ne s'agit donc pas simplement de nommer un référent QVT, mais bien de concevoir une nouvelle configuration d'acteurs.

La QVT implique de concevoir un nouveau système d'action qui permettra de débattre de ce qui structure l'efficacité et l'efficience, de ce qui favorise ou menace la « santé », dans le travail.

Un outil pour piloter et déployer la qualité de vie au travail

Support de sensibilisation utile pour soutenir le dialogue social et professionnel au sein de l'entreprise. Cet outil a été conçu pour aider les entreprises à initier et piloter leur **démarche Qualité de vie au travail** (QVT).

Il propose de construire un plan d'action QVT en s'appuyant sur l'existant et de chercher les actions complémentaires à développer, ajuster et déployer.

- Il peut être mobilisé lors d'une étape de « diagnostic » afin de réaliser un état des lieux des actions ou chantiers engagés et identifier les priorités à venir.
- Il peut également contribuer à la pérennisation d'une démarche, avec une évaluation régulière des actions.

Concrètement il permet de :

- Aider les entreprises à voir où elles en sont
- Choisir les chantiers à mettre en place
- Compléter les actions d'amélioration des conditions de travail
- Faciliter la concertation dans votre entreprise
- Construire un accord Qualité de vie au travail ou un accord intégré

Pour vous procurer cet outil, vous pouvez vous rapprocher de votre Délégation régionale AFT.



Ambassadeur de l'Emploi
du Transport et de la Logistique

CHARTRE AMBASSADEUR DE L'EMPLOI AXE 3 : FIDELISER VOS SALARIÉS

3.7



DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE

ACTION 7

Favoriser la Qualité de Vie au Travail (QVT)

Les phases de concertation sur les enjeux et finalités de la démarche QVT et sur la conception du système d'action permettront de négocier **un accord de méthode qualité de vie au travail**. Cet accord précisera, avec une certaine ouverture ou souplesse, les modalités du diagnostic et des expérimentations ainsi que les caractéristiques du plan d'action.



Indicateurs

- ANACT
- AFT

Pour en savoir plus :

<https://www.anact.fr/themes/qualite-de-vie-au-travail>

<http://www.aractidf.org/qualite-de-vie-au-travail/ressources>

Points de Vigilance

L'identification des enjeux ne consiste pas à faire la liste des dysfonctionnements, ni à établir un cahier de revendications, ni même à fixer précisément les points à améliorer.

Il importe plutôt à ce stade de se projeter dans l'avenir – sans occulter les problèmes actuels – pour identifier les axes sur lesquels a priori on souhaiterait progresser.